

***Rapport d'étape du Groupe de réflexion sur
l'interdisciplinarité à l'Université de Montréal***

**Position du Syndicat général des professeurs et
professeures de l'Université de Montréal (SGPUM)**

Décembre 2008

Proposition d'un cadre de réflexion

L'interdisciplinarité : une démarche volontaire et issue de l'évolution scientifique

Présentée comme « l'une des grandes orientations du *Livre blanc* », l'interdisciplinarité est envisagée dans le *Rapport d'étape du Groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité à l'Université de Montréal*, comme ayant une valeur positive en elle-même, raison pour laquelle l'Université de Montréal aurait décidé de s'engager «de manière résolue» sur cette voie en matière de formation.

Précisons d'abord que l'interdisciplinarité ne constitue pas au sens strict une orientation du *Livre blanc*, mais qu'elle y est plutôt évoquée comme un élément de stratégie, parmi d'autres, rattaché à certains objectifs des orientations portant sur la formation et sur la recherche, soit, respectivement : «soutenir les dimensions d'internationalisation et d'interdisciplinarité dans les enseignements aux trois cycles» (p. 9, *Livre blanc*), et : mettre en place un cadre de réflexion impliquant l'ensemble de la communauté universitaire, en vue de favoriser l'émergence de thématiques à caractère interdisciplinaire demandées par les professeurs et les chercheurs (p. 15, *Livre blanc*).

Mis à part le fait que ce dernier point est précisément celui qui a suscité le plus de réactions négatives de la part des membres de l'Assemblée universitaire lors de la présentation du *Livre Blanc* le 19 février 2007, parce qu'ils y voyaient «une réduction de la liberté départementale» (*Forum*, 26 février 2007), la dernière portion du libellé apparaît, ici, capitale : «demandées par les professeurs et les chercheurs».

Notre position vis-à-vis de l'interdisciplinarité ne se traduit ni par l'adhésion à cette modalité particulière de la démarche scientifique, ni par son rejet, dans la

mesure où l'interdisciplinarité ne constitue pas une fin en soi. Elle peut être bonne ou mauvaise, selon l'esprit qui l'anime et la manière dont elle se trouve appliquée. Nous sommes en l'occurrence, et à l'instar de la stratégie énoncée dans le *Livre blanc*, tout à fait en faveur de mesures qui soutiennent une interdisciplinarité émergeant de l'interaction des membres du corps professoral et des besoins qu'ils expriment à cet égard. Dans cette perspective, nous sommes également d'accord avec le fait que les diverses instances de l'Université soient mises à contribution pour faciliter les expériences qui vont dans le sens des demandes et besoins exprimés, sur une base volontaire, seule garante du succès de l'implantation d'une telle démarche. Autrement dit, si des collègues en viennent à développer, dans le cours de leurs activités de recherche et d'enseignement, des thématiques (outre celles qui existent déjà) qui mobilisent plusieurs disciplines ou qui tendent éventuellement à constituer de nouveaux champs disciplinaires ou multidisciplinaires, il apparaît souhaitable que la direction de l'Université leur offre l'appui dont ils ont besoin pour mener à bien ce type de projet pédagogique.

Compte tenu de l'importance accordée par le présent rapport à la collaboration avec les professeurs dans la mise en œuvre des actions qu'il propose, le SGPUM s'étonne de ne pas avoir été informé de l'existence du groupe de travail qui en est à l'origine et déplore le fait qu'aucun de ses représentants n'ait été invité à y participer (pas plus qu'au processus de consultation qu'il a mené¹), comme l'ont été la FAECUM, le SCCUM et l'AGEEFEP. Souhaitons que cette exclusion ne soit pas la conséquence de la mise en œuvre d'une volonté préétablie de promouvoir une interdisciplinarité imposée. Si certains passages du

¹ Cela nous conduit d'ailleurs à nous interroger au sujet du principe de sélection des personnes consultées au cours de ce processus. Nous observons que les consultations ont touché davantage des administrateurs que des professeurs. À titre de porte-parole des professeurs, le SGPUM doit participer de plein droit à toutes les décisions qui les concernent et, par conséquent, s'élève contre une procédure qui tend à l'exclure de l'une de ces décisions.

rapport peuvent laisser perplexe à ce sujet², affirmons d'emblée, en regard de ce qui précède, que toute initiative qui viserait à imposer l'interdisciplinarité serait critiquable et, à terme, contre-productive pour notre institution.

En fait, le document, tout en prétendant présenter une approche «large» de l'interdisciplinarité, n'examine réellement qu'un seul modèle d'application de cette démarche dans la formation universitaire, c'est-à-dire celui de la promotion de l'interdisciplinarité «par principe», plutôt que de procéder aussi, suivant une démarche plus scientifique ou objective, à l'examen de différentes avenues possibles. Dans ce cas-ci, cela aurait consisté à analyser une deuxième voie : celle qui vise à «encourager l'interdisciplinarité quand elle se manifeste», selon les termes même du rapport. Car la pertinence de l'approche interdisciplinaire se révèle, dans le domaine de l'enseignement, lorsque l'appréhension d'un objet, d'un problème ou d'une question appelle l'apport de regards croisés, en somme lorsqu'elle naît des besoins scientifiques et non d'autres impératifs, ceux du marché, par exemple, relayés par les bailleurs de fonds.³

La lecture du rapport révèle par ailleurs une contradiction importante en ce que celui-ci affirme la nécessité impérieuse d'implanter la formation interdisciplinaire

² Par exemple, à la page 17, au sujet de la planification institutionnelle : ...« Il faut donc, auprès de la communauté universitaire, présenter et promouvoir l'interdisciplinarité comme un enrichissement pour les disciplines existantes. À cette fin, l'institution doit manifester un engagement ferme et mettre de l'avant un plan d'action clair pour que les différents intervenants puissent y adhérer et accepter d'y contribuer.» Dans le même sens, les auteurs du rapport proposent que «diverses formules pourraient être développées pour mobiliser la communauté universitaire autour du projet interdisciplinaire» (p. 18) et que «l'U de M doit mettre en place, et c'est là un élément capital, un programme d'incitatifs au développement de l'interdisciplinarité » (p. 18).

³ L'extrait suivant, qui déplore que les programmes de formation n'aient pas encore emprunté la voie de l'interdisciplinarité comme cela se pratique plus couramment dans le domaine de la recherche, montre assez clairement la position du groupe de réflexion sur cette question : «Dans beaucoup de secteurs, la conduite de la recherche n'a pas attendu que se clarifient ou que s'apaisent les débats épistémologiques autour de l'interdisciplinarité : elle a tout simplement abandonné le cadre de référence monodisciplinaire pour l'approche plus ouverte et plus synthétique imposée par certaines problématiques actuelles et par les grands investissements stratégiques affectés à leur résolution.» (*Rapport d'étape du Groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité à l'Université de Montréal*, p. 10).

à l'Université de Montréal («l'interdisciplinarité constitue une composante incontournable de la mission de formation de notre institution», p. 5), alors même que «l'interdisciplinarité demeure encore une réalité difficile à cerner» (p. 10) et, ajouterons-nous, que la réussite d'un tel projet sur le plan de la formation universitaire est encore incertaine. Les nombreux obstacles à l'implantation de l'interdisciplinarité, identifiés dans le rapport, en témoignent.⁴

Pourtant, la pression de source administrative qui se fait sentir au sein des institutions universitaires pour l'implantation de tels programmes est forte. Mais le seul fait que l'interdisciplinarité soit «évoquée dans à peu près tous les plans d'action stratégique des universités nord-américaines» (p. 10) ne suffit pas à convaincre du caractère «incontournable» de cette tendance, ni de la nécessité de la généraliser de manière trop hâtive. S'il s'agit là assurément d'une tendance privilégiée par les différentes administrations du milieu de la recherche et de l'enseignement universitaires en ce moment, ce n'est certainement pas un facteur explicatif. Les enjeux – scientifiques, politiques, économiques – qui sous-tendent la promotion de l'interdisciplinarité aujourd'hui sont complexes et appellent différentes postures intellectuelles et épistémologiques qu'il serait pertinent d'examiner plus à fond si on souhaite dépasser le statut de mythe

⁴ Tout comme le confirme le *Rapport du Groupe de travail sur l'interdisciplinarité* à l'Université d'Ottawa (2006), pour la plupart des universités où de tels programmes sont implantés. On ne sait pratiquement rien, par ailleurs, du degré de mise en œuvre de ces structures, ni de l'évaluation qu'en font les professeurs de ces universités. Par exemple, à l'Université d'Ottawa, on souligne, que parmi les recommandations datant de 2002 qui n'avaient pas encore été mises en œuvre en 2006 : la convention collective n'a pas été « révisée de sorte à a) prévoir des chaires et des affectations multiples ou des engagements interfacultaires pour les membres du corps professoral qui désirent être rattachés officiellement à deux facultés; b) reconnaître la nature et les exigences de l'interdisciplinarité dans les décisions touchant l'engagement, l'évaluation, la promotion et la permanence. » (*Rapport du groupe de travail sur l'interdisciplinarité*, Université d'Ottawa, 27 juin 2006, p. 3)

collectif dont semble témoigner le large consensus actuel autour de l'interdisciplinarité dans la communauté scientifique.⁵

⁵ Dans la même veine, l'éditorial d'un numéro de la revue *Labyrinthe* (revue interdisciplinaire) consacré à l'interdisciplinarité, s'irrite «de cette omniprésence thématique [et] de la transformation d'un mot d'ordre intellectuel en label institutionnel systématique» (*Labyrinthe*, « La fin des disciplines?», no 27, 2007, (éditorial). <http://www.revuelabyrinthe.org/sommaire1593.html>)

Les disciplines : ouvertes et garantes du savoir fondamental

Par ailleurs, les auteurs du rapport évoquent à plusieurs reprises le «décloisonnement des savoirs». Il s'agit là d'une notion dont la signification ne va pas de soi et mériterait qu'on s'y attarde davantage dans le cadre de la présente réflexion. Car les disciplines ne sont fermées sur elles-mêmes qu'en apparence. En fait, elles évoluent constamment, se transforment, s'adaptent et participent à la fois aux divers changements (théoriques, méthodologiques, techniques et autres) qui façonnent en retour cette évolution, repoussant sans cesse les limites de leurs frontières et élargissant le champ de leurs savoirs (les différentes unités académiques sont d'ailleurs déjà sensibilisées au fait que la notion d'inconnu dépasse le cadre des disciplines). Ce constat vient appuyer le souhait de voir les échanges se poursuivre et s'accroître entre les disciplines lorsque les développements scientifiques poussent en ce sens. À ce titre, nous sommes d'avis qu'un «dialogue des savoirs», source d'une grande fécondité intellectuelle, doit se poursuivre, notamment sur le plan de la formation universitaire.

Cependant, le fait de développer l'interdisciplinarité à la vitesse grand V comporte le danger de perte des notions fondamentales des disciplines. En ce sens, il est rassurant de constater que toutes les réflexions sérieuses sur l'interdisciplinarité s'accordent à reconnaître l'importance d'une formation disciplinaire – fondamentale – solide. C'est le cas notamment de celle issue du groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité à l'Université de Montréal. Nous pensons également que la primauté doit continuer d'aller à cette formation fondamentale, qui demeure évidemment la base de la formation universitaire. Dans cet esprit, l'interdisciplinarité doit constituer un ajout ou un complément à cette formation et en aucun cas un substitut. Si la manière dont on l'envisage et la met en œuvre risque d'entraîner l'affaiblissement du savoir fondamental, il faut alors la considérer avec beaucoup de circonspection.

Il est sans doute utile de rappeler ici qu'une formation privée de l'apport et de la richesse du terreau des disciplines comporterait pour les étudiants un haut risque de dispersion intellectuelle, en plus de leur interdire l'approfondissement des champs de connaissance qu'elles encadrent, somme toute avec succès, et de dissoudre la pensée critique. Pour ces raisons, il est absolument vital de préserver la richesse des disciplines et, par là, la nature même de la formation universitaire.

Bien que les deux types de formation, disciplinaire et interdisciplinaire, puissent potentiellement coexister sans que l'une ne porte préjudice à l'autre (ou se fasse au détriment de l'autre), il ne faut pas non plus nier que ces deux formes de découpage du savoir véhiculent des conceptions complètement différentes de la formation universitaire. Que des considérations pragmatiques ou d'employabilité interviennent dans la structuration des programmes de formation ne devrait pas évacuer l'importance de réaffirmer la primauté des disciplines en tant que vecteur du savoir fondamental et de la manière dont on développe ce savoir. Cependant, l'équation monodisciplinaire = formation fondamentale / interdisciplinaire = formation pratique n'est pas non plus indiscutable ou absolue. Rien ne permet d'affirmer, en effet, que les disciplines scientifiques sont incapables de traiter des grandes questions de l'heure, pas plus que la demande sociale requiert obligatoirement une approche interdisciplinaire pour être appréhendée de manière adéquate. Nous gagnerons donc à éviter les amalgames en cette matière.

Conclusion

Le SGPUM défend la double mission, scientifique et sociale, poursuivie par l'Université de Montréal, en insistant sur les valeurs primordiales qui soutiennent le rôle spécifique de l'université dans la société (l'autonomie universitaire et la liberté académique, entre autres, indispensables à sa fonction critique) et sur les finalités intellectuelles, scientifiques et pédagogiques qui doivent fonder ses diverses initiatives. Voilà pourquoi nous soulignons la nécessité de préserver le fonctionnement démocratique de cette institution de toute tentative qui viserait à imposer, du «haut vers le bas», l'interdisciplinarité comme modalité privilégiée d'enseignement et de recherche. En somme, nous disons oui à l'interdisciplinarité, mais pas à n'importe quel coût et pas de n'importe quelle façon, et nous disons oui à une discussion ouverte et constructive qui tienne pleinement compte du point de vue des professeurs sur ce sujet qui les concerne au premier chef.

Commentaires du SGPUM sur les recommandations qui touchent les professeurs

Notre principale recommandation découle de la prémisse suivant laquelle l'interdisciplinarité doit émaner des besoins et de la volonté des professeurs à cet égard, et consiste à demander à la direction de l'Université d'informer les professeurs des pratiques interdisciplinaires qui ont cours dans d'autres universités québécoises et ailleurs dans le monde en matière de formation. En somme, la direction doit agir comme facilitatrice des pratiques interdisciplinaires que génèrent les professeurs à l'Université de Montréal.

Recommandations du groupe de travail suivies de nos commentaires

6.1.4 Incitatifs au développement de l'interdisciplinarité

Sans en faire une recommandation formelle, le rapport propose, entre autres incitatifs au développement de l'interdisciplinarité (p. 18), la constitution de «cagnottes», banques diverses (postes de professeurs, charges d'auxiliaires d'enseignement, etc.).

Commentaire : nous nous élevons contre la constitution de «cagnottes». De plus, l'expérience des banques de professeurs a déjà été réalisée à la FES et s'est avérée désastreuse. Cette proposition est donc vouée à l'échec.

6.2 Planification académique (plusieurs recommandations de cette section posent problème)

6.2.1 Ressources professorales

On soulève dans cette section le problème majeur que pose le recrutement d'enseignants qualifiés pour les programmes interdisciplinaires, notamment par rapport aux craintes des professeurs face à leur cheminement de carrière.

Les recommandations du groupe de travail :

6.2.1.1. Noyau de professeurs

« Afin de garantir la mise en œuvre et la continuité d'un programme interdisciplinaire, *il faut s'assurer de l'intérêt et de la disponibilité d'un noyau de professeurs et obtenir l'adhésion au projet des unités concernées.* Dans la préparation des projets interdisciplinaires, une liste des professeurs de chaque unité, qui acceptent de participer à un programme donné, devrait être fournie. » (p. 20)

Commentaire : Nous sommes tout à fait d'accord avec l'idée d'un noyau de professeurs, à condition que la démarche soit inversée : si l'initiative vient de la base, il n'y aura pas de résistance.

6.2.1.2. Reconnaissance

« *Il faut intéresser des professeurs réguliers et des chargés de cours expérimentés à contribuer aux prestations d'enseignement et à l'encadrement des travaux de recherche et des stages. Une forme de reconnaissance doit être mise en place pour les encourager à s'impliquer.* » (p. 20)

Commentaire : quelle est la forme de reconnaissance que le comité a élaborée? À notre avis, cette recommandation ne va pas assez loin; on ne précise pas comment cela va se faire. Sous forme de lettre? De prix? D'allègement de tâche?... Nous pensons que si des professeurs provenant de deux unités s'entendent pour collaborer et donner un cours ensemble, il faut formaliser cette entente. C'est-à-dire que l'unité doit reconnaître le

travail interdisciplinaire effectué par ses professeurs; que le l'enseignement du professeur soit comptabilisé dans son unité principale.

6.2.1.3. Double affectation

«La notion de double affectation (postes conjoints) doit être précisée et développée; la création de tels postes dans les disciplines partenaires favorise le partage des professeurs.» (p. 20)

Commentaire : Il faut parler ici d'affectation secondaire, moins problématique pour le collègue qui participera à des programmes bi-disciplinaires. Ce type d'affectation pose des problèmes budgétaires et comporte des risques pour la progression de la carrière du professeur. Le statut de double affectation est encore plus hasardeux pour le professeur. Concrètement, les postes de professeurs multidisciplinaires exposent leurs titulaires à être sacrifiés et exploités, dans un département comme dans l'autre. La bi-disciplinarité équivaut en réalité à une double tâche (et non à deux moitiés de tâche), une charge contre-productive en bout de ligne, qui doit être accessoire dans la carrière d'un professeur.

6.2.1.4. Identification des compétences transdisciplinaires

«Lors de l'embauche des professeurs dans les programmes disciplinaires, *leurs compétences transdisciplinaires* pourraient être identifiées et valorisées.» (p. 21)

Commentaire : que signifie cette notion – abstraite – de «compétences transdisciplinaires» et à quoi correspond-elle concrètement pour les professeurs? Attention : la valorisation des compétences transdisciplinaires ne doit pas dériver vers la dévalorisation des compétences disciplinaires, et elles ne doivent pas devenir des critères d'embauche.

6.2.1.5. Lettre d'embauche explicite

«Lorsqu'un professeur est recruté pour participer à des activités interdisciplinaires, il est essentiel que sa lettre d'embauche soit très explicite sur la répartition de sa charge.» (p. 21)

Commentaire : 1) on ne peut accepter une telle pratique seulement si ces programmes existent; 2) la répartition de la charge se fait sur une base annuelle, pas dans une lettre d'embauche; 3) cette recommandation pose le même problème que la précédente quant au danger de dévalorisation des compétences disciplinaires.

6.2.1.6. Évaluation appropriée du dossier

«Afin de mieux être en mesure d'évaluer le dossier d'un professeur embauché dans le cadre d'un programme interdisciplinaire ou d'un professeur qui contribue à de telles activités, il est proposé que les comités responsables de la sélection au moment de l'engagement et de la promotion incluent un représentant du programme en question.» (p. 21)

Commentaire : il ne se fait pas d'engagement dans des programmes interdisciplinaires. Il peut par contre y avoir un représentant du programme interdisciplinaire dans le comité de sélection.

6.2.1.7. Expertise d'appui et de mentorat

«Une expertise d'appui et de mentorat devrait être disponible, par exemple au vice-rectorat aux affaires professorales, pour la gestion de la carrière professorale en situation interdisciplinaire.» (p. 21)

Commentaire : parce que les personnes qui occupent ces fonctions administratives changent, il est préférable que l'expertise se trouve dans l'unité concernée (de préférence le directeur, afin que le professeur soit

reconnu formellement) pour assurer un suivi adéquat, plutôt que de s'en remettre à une ressource externe qui ne maîtrise pas le domaine.

6.2.4 Projets de création ou de modification de programmes

6.2.4.1 Partenariat

«Les projets de création et de modification de programmes *ne doivent pas être uniquement des initiatives de cadres académiques* mais doivent se faire en collaboration et en partenariat avec les autres professeurs et chercheurs.» (p. 23)

Commentaire : l'initiative doit plutôt venir des professeurs et des chercheurs, que soutiendront éventuellement des cadres.

6.3.2. Préparation des professeurs et des chargés de cours

«Les professeurs et les chargés de cours, qui n'ont pas nécessairement été formés dans une perspective interdisciplinaire, ne sont pas tous aussi à l'aise pour intervenir face à des étudiants de provenances diverses ou pour aborder des problématiques interdisciplinaires.» (p. 25)

Commentaire : c'est le cas de la quasi-totalité d'entre eux, de ne pas avoir été formés dans une perspective interdisciplinaire.

Recommandations du groupe de travail :

6.3.2.1. Meilleure préparation en contexte interdisciplinaire

«L'UdeM doit mettre en place des activités permettant de mieux préparer les professeurs et les chargés de cours à l'enseignement en contexte interdisciplinaire, allant de la préparation des activités de formation à l'évaluation

du travail interdisciplinaire. Ainsi, le CEFES pourrait organiser des séances de discussion réunissant des enseignants des diverses disciplines impliqués dans un programme donné, ou encore proposer des mentors ayant de l'expérience avec ce type de contexte pédagogique.» (p. 25)

Commentaire : Si le besoin émane des professeurs, pourquoi pas? La condition de réussite de cette démarche est qu'elle repose sur une base volontaire.

6.3.2.2. Ressources budgétaires adéquates

«Dans certains cas, la prestation de cours interdisciplinaires demande aussi la participation de plusieurs intervenants. Cela peut se traduire par l'invitation de conférenciers ou par l'enseignement en équipe (*team teaching*). Il est important que les ressources nécessaires puissent être disponibles. Cet aspect sera traité dans la section sur la planification administrative.» (p. 25)

Commentaire : le comité devrait suggérer des pistes pour convaincre la direction de l'Université de dégager des ressources et que des budgets soient spécifiquement alloués à ces besoins.

6.4. Planification administrative

6.4.6. Un principe de comptabilisation équitable

Le comité constate que «l'un des principaux problèmes de l'interdisciplinarité dans la formation est lié aux mécanismes de distribution budgétaires; des questions pressantes se posent et ne semblent pas avoir trouvé à ce jour de réponse rassurante: qui reçoit les crédits étudiants pour un cours offert par un professeur donné? Qui défraie les coûts liés à la gestion des programmes?» (p. 27-28).

Recommandations du groupe de travail :

- «Que les crédits générés par l'inscription des étudiants dans un cours interdisciplinaire soient versés à l'unité d'attache du professeur qui enseigne le cours, autant pour l'enseignement collectif que pour le tutorat, et ce peu importe le sigle de ce cours.» (p. 28).

Commentaire : c'est une bonne idée, mais cette disposition risque d'entraîner une multiplication des cours. Et dans le cas des cours où plusieurs professeurs enseignent, comment va-t-on diviser les crédits? Si le cours est donné par un chargé de cours, à quelle unité seront attribués les crédits?

Devant la nécessité de mettre en place une mécanique où tous les enseignements sont comptabilisés, nous suggérons que le comité développe une matrice pour identifier la répartition des revenus générés par les crédits étudiants dans les différentes unités.

ANNEXE

Passages du document qui nécessitent des éclaircissements

Quelques passages du présent rapport, ainsi que certains termes et formulations qui y sont utilisés, nous semblent mériter des éclaircissements, pour une meilleure compréhension du propos qu'ils expriment. Par exemple :

- à la page 12, il est question à deux reprises d' «objets sans champion», que cela signifie-t-il et d'où vient cette expression?;
- à la page 5 : «l'Université de Montréal peut compter sur un très vaste spectre de forces clés pour faire émerger des programmes interdisciplinaires». Que veut-on dire et de quelles forces parle-t-on plus précisément?;
- à la page 12 : «L'enjeu central pour notre institution est de faire place, dans ses programmes de formation, non seulement aux objets de connaissance émergents, qui se situent souvent au carrefour de plusieurs disciplines, *mais aussi aux savoirs et aux compétences qui transcendent les pratiques de formation professionnelle ou disciplinaire établies.*» Quels sont concrètement ces savoirs et compétences qui transcendent les formations professionnelle et disciplinaire, et en quoi seront-ils novateurs?;
- à la page 17 : «Les solutions proposées par le Groupe, pour favoriser le décroisement et le développement des programmes interdisciplinaires (...) visent à : (i) *faire tomber les barrières* et (ii) *utiliser des incitatifs et des effets de levier financiers à la mesure des moyens de l'Université.*» De quelles barrières parle-t-on et quels sont les leviers financiers qu'on compte utiliser?;
- à la section 6.1 (planification institutionnelle) : «L'interdisciplinarité ne sonne pas le glas des disciplines. La disciplinarité est au contraire considérée comme une condition essentielle à l'interdisciplinarité. Le succès de l'une dépend de celui de l'autre.» En quoi et comment la «disciplinarité» représente-t-elle une condition à l'interdisciplinarité? Et

quelles dispositions garantiront l'amélioration de la qualité de la formation disciplinaire?;

- à la page 18, il est écrit que «l'institution doit favoriser des changements culturels» et que cela «passe souvent par des activités de sensibilisation et par des incitatifs», par exemple : mini-colloque, activités scientifiques et pratiques pédagogiques, conférences, etc. Quel est le lien entre l'organisation de telles activités et des changements culturels? Et de quels changements culturels s'agit-il ici exactement?;
- À la page 17 : «Les principaux enjeux qui se sont dégagés des réflexions et des consultations sont présentés ici sous l'angle de la planification institutionnelle, académique, pédagogique et administrative.» On en est déjà à cette étape, alors qu'on n'a pas encore consulté la communauté universitaire?;
- À la page 20 : «L'institution ne doit pas hésiter à mettre en place les structures nouvelles qui s'imposent (écoles, centres d'études) pour les projets interdisciplinaires d'envergure arrivés à maturité, tout en évitant d'alourdir le système avec des structures qui n'apporteraient pas de valeur ajoutée.» Est-ce un avantage pour l'Université et en quoi?

Références

- FREYMOND Nicolas, Daniel Meier, Giuseppe Merrone. «Ce qui donne sens à l'interdisciplinarité», *A Contrario*, [éditorial], Vol. 1, No 1, 2003. <http://www2.unil.ch/acontrario/edito.pdf>
- GINGRAS, Yves. «Formation fondamentale et multidisciplinarité à l'Université: rhétorique et réalité», in Christiane Gohier et Suzanne Laurin (dir.), *Entre culture, compétence et contenu : la formation fondamentale, un espace à redéfinir*, Montréal, Éditions logiques, 2001, p. 343-354.
- Guidelines of Administrative Functions and Protocols of Extra-Departmental Units (EDU), University of Toronto, Office of the vice-president and provost, February 26, 2007.
- *Rapport du Groupe de travail sur l'interdisciplinarité*, Université d'Ottawa, 27 juin 2006.
- Revue *Labyrinthe*, «La fin des disciplines?», [éditorial], No 27, 2007. <http://www.revuelabyrinthe.org/sommaire1593.html>
- Site Web de l'Université Paul-Sabatier – Toulouse III, sur l'interdisciplinarité : http://www.cnos.fr/positif/index.php?option=com_content&task=view&id=31&Itemid=79

Ce document a été réalisé avec l'aide inestimable de madame Myriam Spielvogel, recherchiste au SGPUM.